



# Jeune Garde Sportive Nivernaise Section Tir à l'Arc

Site internet : [http://club.quomodo.com/jgs\\_nevers\\_tir\\_a\\_l\\_arc](http://club.quomodo.com/jgs_nevers_tir_a_l_arc)

Facebook: [Jgs Nivernaise](#)



## Organise

# Le dimanche 20 Juin 2021

## Tir en Extérieur Championnat départemental de la Nièvre distance nationale et internationale



*qualificatif championnat de  
france*

Stade stevenot  
Bd camille dagonneau - 58640 Varennes-Vauzelles  
Coordonnées GPS : 47°00'39.5"N 3°09'04.7"E

Prix d'engagement : 1 départ : 7€ 2 départs : 12€  
*Nombres de places limitées à 50 en raison du protocole sanitaire*

	<i>Matin</i>	<i>Après Midi</i>
<i>Greffe</i>	09h00	14h00
<i>Echauffement</i>	09H45	14h45
<i>Début des tirs</i>	10h00	15h00

2x6 volées de 6 flèches – Rythme ABC

Blasons et distances selon règlement FFTA en vigueur

**Arbitre responsable** : Jean Claude DAGUES

**Arbitre adjoint** : Claude LECLAIRE

**Inscription à envoyer avant le 17 JUIN par mail**

*Merci de préciser si vous êtes droitier ou gaucher lors de  
l'inscription*

Chalas Franck

[jgsn.tiralarc58@gmail.com](mailto:jgsn.tiralarc58@gmail.com)

Le jour de la compétition : 06 71 38 06 32

pas de buvette ni de restauration

Nous comptons sur votre participation et vous remercions d'avance

*Tenues selon règlement en vigueur - Licence et certificat médical à jour*



## **REGLES SANITAIRES A RESPECTER**

**Il est entendu que les dispositions ci-après peuvent être minimisées ou aggravées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions fédérales ou municipales.**

Chaque archer devra apporter son gel hydro-alcoolique. Du spray avec du produit désinfectant est utilisé entre chaque départ pour la désinfection du matériel collectif que vous auriez manipulé ou utilisé (chaises, tables).

Port du masque : Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque uniquement sur le pas de tir et ce, seulement pendant le temps de pratique.

Le port du masque est obligatoire en dehors du pas de tir (montée aux cibles, relevé des scores, greffe, pendant la pause, les déplacements buvette, toilettes etc...).

**Si l'application de nouvelles mesures est décidée après la communication du mandat, vous pourrez être prévenu de celles-ci au plus tard la veille de la compétition soit le samedi 19 juin 2021.**

Chaque participant devra apporter son propre stylo pour noter les scores.

Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité selon les règles sanitaires en place. Les archers devront respecter une distance de 125 cm sur le pas de tir.

Un registre nominatif sera tenu avec enregistrement du numéro de téléphone de chacun. Ces informations seront conservées 14 jours avant destruction et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

**Merci de respecter cette obligation pour la protection de tous.**

**Tout refus d'un archer de respecter ces consignes entraînera l'exclusion du stade.**

**Vous retrouverez toutes ces informations dans le document officiel transmis par E-Mail et qui sera affiché à plusieurs endroits du stade avec le respect des règles sanitaires à respecter.**